

CANICULE

L'enfer



Cet été, de nombreuses entreprises de la construction ont contraint les ouvriers à travailler par plus de 40° au soleil, au mépris des directives de l'OCIRT et de la santé des travailleurs.

Réchauffement climatique • Cet été a été particulièrement violent en termes de chaleur extrême, et les conditions de travail ont été infernales sur les chantiers. À Genève, comme chaque année, les syndicats, dont le SIT, ont mené une campagne active de prévention sur les lieux de travail et de dénonciation des abus. Pour la première fois, face à la fournaise et aux risques pour la santé et la vie des travailleurs, l'Office cantonal de l'inspection et des

relations du travail (OCIRT) a ordonné des arrêts de travail. Mais de trop nombreux employeurs n'ont pas respecté les directives, tandis qu'il devient urgent de créer un fonds intempéries-canicule.

DIRECTIVES CLAIRES

En juin dernier, l'OCIRT a édicté une nouvelle directive à l'attention des employeurs concernant les mesures de protection à prendre en faveur

du personnel lors du travail à l'extérieur en cas de fortes chaleurs. Cette directive a été présentée à toutes les associations patronales et entreprises concernées à l'occasion d'un webinaire, de sorte qu'aucun acteur de la construction ne pouvait l'ignorer. Elle prévoyait notamment l'obligation pour l'employeur de mettre en place des mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail. Pour les travaux très lourds par exemple, à partir d'un seuil de 34°, les entreprises avaient l'obligation de faire évaluer la contrainte thermique par un spécialiste MSST et faire adopter un plan de protection par l'OCIRT pour poursuivre l'activité.

>> SUITE PAGE 4

RÉFÉRENDUM

Avec 10809 signatures récoltées, le référendum contre la modification de la loi sur l'accueil préscolaire va aboutir. 4

CHÔMAGE

Par défaut d'anticipation de l'OCE et du Conseil d'État, les PCM se retrouvent en déficit et l'État va faire payer la facture aux chômeurs et aux chômeuses, malgré quelques améliorations au passage. 5

CLIMAT

Dans une démonstration de mauvaise foi absolue, la droite a assoupli les règles pour la rénovation thermique des bâtiments. Un acte irresponsable à l'égard des générations futures. 7

L'ADDITION

Qui paie quoi en Suisse? Rubrique qui tord le cou du discours libéral et patronal. Ce mois-ci, faisons les comptes 2022. 8-9

BUDGET 2024

Alors que la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations de la population, le Conseil d'État envoie le pire signal politique possible: aucune indexation pour 2024. 10

BANQUES

La fermeture du bureau de l'ASEB à Genève laisse 35 000 employé-e-s du secteur bancaire et financier sans soutien syndical. Le SIT entend combler cette lacune. 12

Billet de la présidence

Dans cette maison nous partageons des victoires et des déboires. Les victoires de faire reconnaître les droits de travailleuses et travailleurs face au patronat. Les déboires lorsque les lois et nos droits ne permettent pas d'obtenir justice.

Dans cette maison nous partageons aussi des joies et des peines. La joie de la naissance d'Eithan Dariel dont la maman, Aracely, a été accompagnée par le SIT face à un patron qui l'a licenciée durant sa grossesse. La peine énorme de la perte de Kejsan, fils de notre membre ferailleur Altin, qui a été arraché bien trop tôt à cette terre.

Mais le SIT, c'est bien plus que tous ces accompagnements individuels. Notre syndicat ne serait rien sans les luttes collectives que nous y menons ensemble. La lutte contre le patriarcat ne faiblit pas. Elle s'est renforcée cette année à l'occasion du 14 juin. Il y a aussi la lutte contre la dégradation de la convention collective du gros œuvre qui a amené des milliers de maçons dans les rues ou encore la lutte pour la fermeture des chantiers durant la canicule. N'oublions pas non plus les mobilisations des collègues du GIAP, des universités, de l'hôpital, du Grand Théâtre, des nettoyeurs des WC publics de la Ville de Genève, du second œuvre, des femmes de chambre ou encore de l'économie domestique. Le rapport de force passe aussi par les urnes où nous nous battons pour une Genève, une Suisse et un monde plus solidaire et plus écologique. Ce sont ces luttes collectives qui nous offrent un horizon.

L'horizon vers lequel nous marchons c'est un canton où les étrangers-ères ont le droit de vote et d'éligibilité et voient leurs formations reconnues, c'est une Suisse sans motion Ettlin où les cantons peuvent mettre en place des salaires minimaux protégeant contre la précarité, c'est des crèches accessibles à toutes et tous avec un encadrement de qualité, c'est un canton où les apprenti-e-s ont des salaires décents, où les travailleuses et travailleurs du GIAP ont des horaires continus, où les femmes de chambre ne subissent plus des cadences inhumaines et où il n'est pas nécessaire de maîtriser le français pour nettoyer les toilettes de la Ville.

Ce premier septembre, jour de notre fête, nous célébrons l'action syndicale et rappelons que rien n'a jamais été donné gratuitement aux travailleuses et aux travailleurs. Nos droits ne s'obtiennent que par la lutte. 

Nancy Aguirre

Extrait du discours lors de la fête du SIT



SOMMAIRE

ÉDITO

Notre pouvoir d'achat ? **p3**

ACTUALITÉS

10 809 signatures pour défendre les crèches ! **p4**
Les chômeurs-euses vont passer à la caisse **p5**
Quatre sans-papiers portent plainte pénale contre un avocat genevois **p6**
La droite torpille le Plan climat cantonal **p7**
Double référendum contre de nouvelles hausses de loyer **p7**

L'ADDITION

La paupérisation est en marche **p8**
Assurance maladie : un système totalement antisocial **p9**
La grande illusion des baisses d'impôt **p9**

SECTEURS

Budget 2024 : la gifle ! **p10**
Echafaudeur, métier pénible, dangereux et très mal payé **p10**
Salaires gelés depuis 10 ans, ça suffit ! **p11**
Un râteau bidirectionnel pour les patrons **p11**

VOTRE SYNDICAT

Le SIT renforce son secteur financier **p12**

ENTRETIEN

« Jamais vu des collègues dans un tel état d'épuisement » **p13**

EN ACTION

Nous voilà **p16**

Sit
syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00
Les contacts par e-mail sont à privilégier : sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques : mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
Permanences physiques : mardi de 14 h à 17 h, mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques : mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique : lundi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00
Permanence physique : mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

Permis C anticipé

Permanence physique les 16 octobre et 20 novembre de 16 h à 19 h

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions) : Rue de Montbrillant 38, lundi au vendredi de 9 h à 13 h.
Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées.

Vérifiez sur le site du SIT avant de venir

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax : +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch



Notre pouvoir d'achat ?

Comme la première feuille du marronnier de la Treille annonçant le printemps, le sempiternel tout-ménage de l'UDC dans toutes les boîtes aux lettres de Suisse annonce l'automne électoral fédéral. Et que nous apprend cette année le traditionnel torchon ? Que la Suisse déborde sous les assauts répétés des hordes de Huns et autres Sarrazins assoiffés de notre chocolat, planqués sous des burqas ou burkinis et prêts à massacrer nonnes et curés (pédophiles) pour se gaver de nos si belles assurances sociales, occuper nos chalets, et congestionner nos autoroutes avec leurs caravanes de dromadaires flatulents. Rien de bien nouveau : un écran de fumée nauséabonde pur jus agrarien, histoire de détourner le regard du bas peuple vers l'ennemi imaginaire, tandis qu'on continue tranquillement à démanteler lesdites assurances sociales, tout en achetant des avions de chasse incapables de voler sous la pluie, et tout en déversant des tonnes de CO2 sur nos glaciers manifestement trop envahissants pour certains, et d'uranium sur... (Tiens, on les jette où déjà, nos barres d'uranium une fois bien usées dans nos si pittoresques centrales nucléaires ?). Non, vraiment, rien de nouveau dans la logorrhée électorale du parti le plus imaginatif de Suisse.

Vraiment rien ? Mais si : dans le cahier genevois, on apprend que la priorité de l'UDC, c'est notre pouvoir d'achat ! Ah bon ??? Et comment ils défendent notre pouvoir d'achat, les nains de jardins ? En baissant les impôts des riches, pardi ! Parce qu'en matière de salaire, Céline Amaudruz et ses sinistres comparses s'attaquent plutôt au salaire minimum légal au mépris de la volonté populaire exprimée dans les urnes (comme quoi la sacro-sainteté de la démocratie directe est à géométrie variable, chez les millionnaires en chemises d'armailles). Ils-elles n'hésitent pas non plus à vouloir torpiller toute mesure de lutte contre le dumping salarial, à défendre becs et ongles les intérêts des patrons et des assurances maladie, à s'opposer systématiquement à toute augmentation des subsides, à continuer d'engraisser les grands propriétaires à coup de loyers abusifs, et à démolir méthodiquement les services publics pour rendre les travailleuses et les travailleurs encore plus corvéables qu'ils-elles ne le sont déjà. « Notre priorité : votre pouvoir d'achat » ? Il n'y a guère

qu'à Vandoeuvre et à Cologny où ce slogan sonne vrai.

Mais qu'on se rassure, dans un tout autre style, le PLR se préoccupe aussi de notre pouvoir d'achat, lui qui s'est fendu d'un communiqué à l'occasion de la manifestation nationale du 16 septembre organisée par l'USS. Et qu'y lit-on ? Qu'il ne faut pas croire les syndicats qui « mélangent tout » et qui ont l'outrecuidance de réclamer des hausses de salaires, et que les propositions libérales pour le pouvoir d'achat seraient les meilleures. Avec trois exemples imparables : plutôt que de réclamer l'indexation des salaires pour faire face à la hausse des prix de l'énergie (et de se coller les mains pour dénoncer l'inaction climatique), il faudrait libéraliser encore plus le marché de l'énergie. Édifiant : car c'est précisément sur le marché libéralisé de l'énergie que les prix ont explosé, à tel point que de nombreuses entreprises regrettent amèrement de ne plus se fournir auprès du service public. Autre recette libérale : contre la hausse des loyers, il faudrait surélever les bâtiments (et surtout, comme les libéraux-ales le font mais

ne le disent pas dans ce communiqué d'anthologie, donner les pleins pouvoirs aux bailleuses pour empêcher les locataires de faire valoir leurs droits). Et contre l'augmentation

des primes maladie ? Facile : il suffit de mettre en place pour les pauvres des assurances Mbudget qui ne couvrent rien. De cette manière leur pouvoir d'achat sera préservé, et comme ils-elles mourront plus vite faute de soins, cela fera encore baisser les coûts de la santé pour les autres (les riches), qui du coup verront aussi leurs primes baisser. C'est-t'y pas merveilleux ? Tandis que le PLR taxe les propositions de gauche « d'un autre temps », la droite propose le retour en arrière au XIX^e siècle, où l'État-providence n'existait pas et où les capitalistes étaient dispensé-e-s de jeter des miettes à quiconque. En attendant, le seul ruissellement qui parcourt les travailleuses et les travailleurs, c'est celui de la sueur sous la canicule.

Quant au Centre ? Ce n'est pas parce que leur campagne est plus discrète que l'on oubliera qu'ils mènent à Berne exactement la même politique, et qu'on doit à ce parti la motion Ettlin, qui demande ni plus ni moins que le retour aux salaires en dessous de 24 frs/h pour des milliers de salarié-e-s.

Notre pouvoir d'achat ? Merci, on s'en occupe tou-te-s seul-e-s. Notamment en allant voter le 22 octobre, à gauche toute. 

Davide De Filippo

La droite préconise le retour au XIX^e siècle

PETITE ENFANCE

10 809 signatures pour défendre les crèches !

Le personnel des crèches s'est fortement mobilisé, au côté du comité référendaire, pour faire aboutir le référendum contre la modification de la loi sur l'accueil préscolaire.

Mobilisation • Avec 10 809 signatures déposées – soit près du double que le nombre minimum à récolter – le personnel, les syndicats, les associations professionnelles, les parents et les partis de gauche donnent un signal très clair : pas de **détérioration des conditions de travail et de la qualité de l'accueil dans les crèches**.

ATTAQUE DE LA DROITE

En juin, le Grand Conseil a supprimé de la loi la référence aux usages professionnels, à savoir les conditions de travail plancher au-dessous desquelles les crèches ne peuvent pas aller (salaires, vacances, temps de préparation pour garantir la qualité du travail et les échanges avec les parents, etc.). Il s'agit d'un garde-fou indispensable contre la précarité du travail dans ce secteur et une certaine harmonisation sur le canton. Cela évite le dumping salarial et social que nous avons connu avant l'édiction des usages. Le Grand Conseil a décidé de remplacer le respect des usages professionnels par la seule mention du salaire minimum légal.

CHEVAL DE TROIE

La population ne comprend pas cette décision de s'attaquer de façon



© Camila Franco

assez méprisante aux conditions de travail et de salaire du personnel des crèches qui, rappelons-le, est essentiellement féminin et diplômé. C'est un cheval de Troie pour abaisser les conditions de travail dans toutes les crèches du canton. C'est aussi la première fois que la majorité de droite ose s'attaquer à un mécanisme de régulation du marché du travail en autorisant quelques entreprises à s'affranchir des règles qui s'appliquent à d'autres. Après les crèches, à qui le tour ? Cette « autorisation de sous-

enchère » constituerait un danger précédent pour l'ensemble de l'économie, c'est pourquoi il faut impérativement s'y opposer.

DES PROFESSIONS À VALORISER

Les parents veulent confier leur enfant à des éducatrices et des éducateurs de l'enfance diplômé-e-s ou des ASE avec des qualifications permettant de garantir la qualité de l'accueil et de faire face aux défis éducatifs d'aujourd'hui. La difficulté de recrutement de personnel

qualifié dans ce secteur provient du fait que les conditions de travail sont pénibles et ces métiers mal reconnus. Ce n'est pas en leur proposant un salaire à 24 frs de l'heure que nous trouverons les jeunes intéressé-e-s à rejoindre ces professions. Pour ouvrir de nouvelles places d'accueil, il faut de bonnes conditions de travail qui attirent du personnel bien formé.

CRÉONS DES PLACES ACCESSIBLES À TOUTES LES FAMILLES

Les parents se plaignent à juste titre du manque de places et du prix de celles-ci. Or le prétexte donné pour faire des économies sur le dos du personnel serait soi-disant pour permettre de créer des places en crèches privées. Une très mauvaise idée, puisque les crèches privées pratiquent des prix de pension très élevés, accessibles qu'à une minorité aisée de la population. Ces économies sur le dos du personnel permettront seulement d'agrandir un peu la marge bénéficiaire de ces quelques entreprises privées voulant s'affranchir des règles applicables à toutes. Nous voulons au contraire la création de places en crèches dans des structures publiques qui pratiquent une tarification proportionnelle au revenu pour être accessibles à toutes les familles. Il faut que les communes, avec le soutien du canton, prennent maintenant très au sérieux et de façon prioritaire le financement de la création de nouvelles places pour répondre à la demande de tous les parents sur l'ensemble du canton. Une politique de développement de l'accueil préscolaire est urgente et pas le développement au rabais de quelques places de crèches privées. ♦

Valérie Buchs

CANICULE

L'enfer

>> SUITE DE LA PAGE 1

SUSPENSION DES ACTIVITÉS

« Durant l'actuel épisode de canicule, les températures maximales prévues pour le canton de Genève devront atteindre les 37°. En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de protéger la santé de l'ensemble de vos employés. Dans ces circonstances exceptionnelles, pendant toute la durée de cet épisode, toutes les activités impliquant des travaux très lourds devront être interrompues à 12h00, respectivement 14h00 pour les travaux lourds ». C'est par ce message que l'ensemble des acteurs de la construction a été informé le 21 août de la décision courageuse et empreinte de bon sens de l'OCIRT.

PRATIQUES IRRESPONSABLES

En 2022, les syndicats n'avaient pas été tendres avec l'OCIRT dont ils jugeaient le dispositif de contrôle-canicule beaucoup trop faible. Rien de tout cela cette année et l'OCIRT a corrigé le tir en organisant, avec l'appui de l'IPE, une campagne de contrôle digne de ce nom.

En revanche du côté des employeurs, rien de nouveau sous le soleil (de plomb). Cette année encore, avec des circonstances aggravantes, de nombreuses entreprises et non des moindres ont fait travailler leurs employé-e-s dans la fournaise au mépris des directives de l'OCIRT. C'est ainsi près d'une 60aine d'entreprises qui ont été

dénoncées par les syndicats à l'OCIRT pour avoir mis en danger la santé et la vie de leur personnel. Scandaleux, irresponsable et, n'ayons pas peur des mots, criminel !

UN FONDS INTEMPÉRIES-CANICULE

Les épisodes caniculaires toujours plus violents vont se succéder à l'avenir. Et l'organisation de nos vies et du travail va devenir un enjeu majeur. Dans ce cadre, les mesures de protection telles que précisées par l'OCIRT devront être renforcées et s'élargir à toute la Suisse. Par ailleurs, et la balle est dans le camp de Madame Delphine Bachmann, les travaux visant à mettre sur pied immédiatement un fonds intempéries-canicule doivent être conclus rapidement. Des mesures importantes pour éviter des morts sur les chantiers. Car c'est de cela dont il s'agit maintenant de parler. ♦

Thierry Horner

Lire également en page 13



© Towfiqu Barbhuiya

PCM

Les chômeurs-euses vont passer à la caisse

Par défaut d'anticipation de l'OCE et du Conseil d'État, les PCM se retrouvent en déficit et l'État va faire payer la facture aux chômeurs et aux chômeuses, malgré quelques améliorations au passage.

Perte de gains • Lorsqu'on est au chômage et qu'on tombe malade, la loi fédérale ne prévoit qu'un mois d'indemnisation et au maximum 44 indemnités (2 mois) pendant l'ensemble du délai cadre. Autant dire que cette assurance fédérale est à améliorer, car nous sommes nombreux à développer des incapacités de travail bien plus longues et à nous retrouver sans revenu. Quelques rares cantons (romands) ont introduit une mesure cantonale pour pallier ce trou du filet social fédéral. C'est le cas de Genève, qui a mis en place des « Prestations en cas de maladie » (PCM) d'une durée maximale de 270 indemnités, couvrant ainsi jusqu'à une année de maladie au maximum.

Son financement est assuré par un prélèvement, aujourd'hui de 2 %, sur les indemnités journalières calculées. Ce sont donc les chômeurs et les chômeuses seul-e-s qui financent

cette assurance. Et c'est là où le bât blesse : car avec la relative diminution du chômage depuis la pandémie, mais l'augmentation des cas d'indemnisation au sein d'une population fragilisée, l'équilibre n'est plus assuré. Et, ce qui est plus inexplicable, c'est que le Conseil d'État a tardé pour agir. Alors même que la problématique avait été identifiée dès 2021, ce n'est qu'à fin juin 2023 que l'OCE a sollicité les partenaires sociaux pour une consultation sur la mesure préconisée, et ce alors que les réserves avaient déjà été totalement mangées et qu'aujourd'hui le déficit se monte à plusieurs millions déjà.

HAUSSE MASSIVE DE LA COTISATION

La proposition du Conseil d'État et de l'OCE est de presque doubler la cotisation versée par les assuré-e-s, c'est-à-dire les personnes au chômage, la faisant passer de 2 à 3,75 % (+87 % !)

Pour les syndicats, il n'est pas juste de faire passer à la casserole les chômeurs et les chômeuses, alors que ces personnes subissent déjà la crise de plein fouet : elles ont perdu leur emploi, elles perdent entre 20 % et 30 % de revenu, sur un salaire qui, la plupart du temps, n'a pas été indexé à l'augmentation du coût de la vie, et elles doivent autofinancer les erreurs d'anticipation du Conseil d'État, et ceci alors qu'elle subissent aussi l'inflation et l'explosion des primes et des loyers. Les syndicats, dont le SIT, ont dès lors demandé d'abord de renoncer à cette hausse, puis au moins de procéder à un échelonnement progressif, afin d'alléger la facture portée par les plus précaires, et que l'État paie la différence. Probablement sans succès. Rappelons pourtant que le risque de pauvreté touche plus de la moitié des personnes seules qui se retrouvent au chômage, donc plus encore les personnes seules avec enfants, surtout des femmes.

ET QUELQUES MAIGRES COMPENSATIONS

Ce d'autant que l'État a également péché à plusieurs niveaux : il a fait financer, sans base légale, le service d'attribution des prestations par ces cotisations ; il a imposé un délai d'attente alors même que les PCM prennent le relais des indemnités versées selon la LACI, c'est-à-dire au milieu de l'indemnisation. Heureusement, ces éléments sont corrigés dans le projet de loi présenté par le Conseil d'État, ce que la CGAS soutient.

À cette occasion, les syndicats demandent quelques autres améliorations : notamment, aujourd'hui, on paie la cotisation sur le montant de l'indemnité de base, même si on ne la perçoit pas (en raison d'une suspension) ou seulement partiellement (en raison d'un gain intermédiaire). La CGAS demande la correction de cette modalité. **♦**

Jean-Luc Ferrière

MIGRATION

Quatre sans-papiers portent plainte pénale contre un avocat genevois

Tarifs exorbitants, pratiques douteuses, promesses non tenues et recours infructueux: un avocat genevois est accusé de pratiques discutables envers des clients sans statut légal.



© Saul Bacio

Abus de faiblesse • Après avoir consulté la permanence migration du syndicat SIT, plusieurs personnes sans-papiers ont déposé des plaintes pénales pour usure contre un avocat. Trois cas exemplaires illustrent la situation. Ramiz* a dépensé 52 800 frs avec la promesse d'obtenir un permis mais a finalement reçu une décision d'expulsion. Shaban* a dépensé presque 50 000 frs sans obtenir de permis, tout comme Ricardo* qui a déboursé 27 000 frs dans le vide. Suite à une conférence de presse organisée par le SIT, six

autres ancien-ne-s client-e-s de l'avocat sont depuis sorti-e-s de l'ombre.

TARIFS ET PROCÉDURES EN CAUSE

Outre les tarifs prohibitifs, les procédures entamées par l'avocat et leur temporalité posent sérieusement question. Dans des situations semblables, le SIT, qui accompagne ses membres sans-papiers vers la régularisation, aurait proposé des stratégies complètement différentes. Cela soulève des questions sur les intentions de l'avocat, lais-

sant penser qu'il aurait pu multiplier les procédures pour son profit. Suite au dépôt de plaintes pour usure, l'avocat a été auditionné par le Ministère public en juin en présence des plaignants.

DE NOUVELLES VICTIMES SORTENT DE L'OMBRE

Une conférence de presse organisée par le SIT début juillet à ce sujet a amené six autres ancien-ne-s client-e-s de l'avocat à sortir de l'ombre. À ce jour, l'ensemble des dix situations portées à la connaissance du SIT représente

plus de 250 000 frs d'honoraires d'avocat au total. De nouvelles plaintes pénales devraient être déposées et la Commission en matière d'honoraires d'avocats sera sans doute saisie afin de réclamer le remboursement d'une partie des honoraires perçus par l'avocat sans scrupules.

DES SITUATIONS SIMILAIRES

Bien que le cas de cet avocat soit exemplaire, tant par les montants facturés que par le traitement des dossiers, d'autres personnes sans-papiers se retrouvent dans des situations similaires. Mal conseillées ou aculées, elles paient des avocats ou d'autres mandataires afin d'entamer des procédures de demande de permis alors que les conditions d'une régularisation ne sont pas réunies... menant ainsi à des décisions de renvoi. Dans un tout autre contexte, il en va de même avec les demandes déposées par des patron-ne-s de bonne foi. Des demandes de permis pour travailleurs-euses sans-papiers extra-européen-ne-s sont déposées sans succès: les conditions d'octroi sont strictes et le nombre de permis contingenté. Avoir un emploi déclaré à Genève n'ouvre malheureusement pas de droit à la régularisation.

LE SIT LANCE UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION

Le SIT a lancé une campagne visant à prévenir les sans-papiers des agissements néfastes d'une poignée d'avocats et de mandataires peu sérieux. Une campagne d'information a été lancée cet été auprès des publics concernés. Cette dernière met les sans-papiers en garde et leur rappelle l'existence des diverses permanences tenues par des organisations et à même de répondre à leurs questions. Elle les invite également à s'inscrire à une newsletter SMS afin de rester informé-e-s sur leurs droits. ♦

Julien Repond

PERMANENCES DU SIT

Les permanences migration du SIT sont ouvertes à toutes et tous, le lundi de 15h à 17h par téléphone, et le mercredi après-midi, de 14h à 17h, sur place au SIT.

CLIMAT

La droite torpille le Plan climat cantonal

Dans une démonstration de mauvaise foi absolue, la droite a assoupli les règles pour la rénovation thermique des bâtiments. Un acte irresponsable à l'égard des générations futures.



© Peter Burdon

Grand Conseil • Prétextant l'opposition du Conseil d'État et des partis de gauche à leur projet délirant de subventionnement automatique de la rénovation des bâtiments, une majorité composée du PLR, du Centre, de l'UDC et du MCG a voté l'assouplissement des règles relatives à la consommation d'énergie des bâtiments. Un véritable permis de polluer plus longtemps accordé aux grands propriétaires et aux passoires énergétiques, qui va réduire à néant les efforts déjà insuffisants du Canton en matière de protection du climat et de transition écologique. Récit d'une pantalonnade libérale.

MENACE DE HOLD-UP

Ce projet de loi, initialement déposé par les Vert-e-s, visait à l'origine à fixer des contraintes plus strictes en matière de consommation d'énergie des bâtiments, dans l'objectif d'accélérer l'indispensable rénovation thermique des bâtiments, dont la consommation d'énergies fossiles est responsable de près d'un tiers des émissions de CO2 dans le canton.

Mais c'était sans compter avec la perfidie de la droite. Celle-ci a donc dans un premier temps complètement dénaturé le projet des Vert-e-s, en le transformant en un mécanisme de subventionnement automatique des travaux de rénovation.

On pourrait admettre que l'Etat vienne en aide aux petit-e-s propriétaires qui n'ont pas les

moyens de procéder à ces travaux. En revanche, que les riches propriétaires, dont des banques, assurances, et autres fonds immobiliers, encaissent de l'argent public pour procéder à des rénovations qu'ils-elles auraient parfaitement les moyens de réaliser à leurs frais est totalement inacceptable. Cet arrosage inconsidéré des plus riches propriétaires aurait coûté des milliards aux collectivités publiques, alors que ces mêmes propriétaires viennent d'empocher une réévaluation fiscale de leurs biens largement insuffisante, doublée d'une baisse généralisée de l'impôt sur la fortune.

REVIREMENT DE DERNIÈRE MINUTE

Plutôt que de contribuer à hauteur de leurs moyens à l'alimentation des caisses publiques, notamment justement afin de financer la transition écologique, les riches propriétaires les auraient ainsi littéralement pillées, à tel point que même la très libérale ministre des Finances cantonales Nathalie Fontanet est montée au créneau pour s'opposer à ce hold-up.

C'est donc avec une mauvaise foi absolue que cette même droite est revenue dans un deuxième temps devant le Grand Conseil en claironnant que «l'Etat n'a pas les moyens de ses objectifs climatiques». Avec une proposition visant donc à augmenter ces moyens? Non bien sûr: avec un amendement renonçant à

l'arrosage des plus riches, mais surtout en assouplissant les règles applicables en matière de rénovation des bâtiments. Conséquences: la mesure de la consommation réelle d'énergie des bâtiments est abandonnée, et les propriétaires de passoires énergétiques pourront continuer à polluer impunément au moins pendant dix nouvelles années.

INJUSTICE CLIMATIQUE, INJUSTICE SOCIALE

La boucle libérale est donc bouclée: alors que les propriétaire s'engraissent sur le dos des locataires et du climat depuis des décennies, alors que la droite ne cesse d'imposer des baisses d'impôts au seul profit des plus fortuné-e-s, soustrayant de ce fait aux collectivités publiques les moyens de mener l'indispensable transition écologique et sociale, cette droite vient maintenant torpiller les objectifs du Plan climat cantonal, qui plus est en permettant aux propriétaires qui feraient quand même l'effort de la rénovation de la répercuter sur les loyers.

La question du lancement d'un référendum contre cet acte politique irresponsable et climaticide est donc sur la table. Quoi qu'il soit, il ne restera pas sans riposte, car il en va de notre salut. ♦

Davide De Filippo

VIE CHÈRE

Double référendum contre de nouvelles hausses de loyer

La majorité de droite du parlement fédéral est à l'offensive contre les locataires. L'ASLOCA appelle aux référendums.

Protection des locataires • A deux encâblures des élections fédérales, la droite capitaliste, qui prétend fallacieusement se préoccuper du pouvoir d'achat des classes moyennes, attaque frontalement la protection des locataires, les exposant ainsi à de nouvelles hausses de loyers. L'ASLOCA, soutenue par l'USS, le parti socialiste et les Vert-e-s, lance donc un double référendum, avant les prochaines attaques.

UDC, PLR et le Centre ont ainsi adopté un premier train à deux

wagons. Le premier permet aux propriétaires de résilier le bail en cas de sous-location supérieure à deux ans, ou lorsque le-la locataire titulaire du bail n'aurait annoncé une sous-location qu'oralement. La droite prétexte la lutte contre le phénomène du Airbnb, qui soustrait des habitations du parc locatif. Or, la mesure n'empêchera en rien de lutter contre ce phénomène, mais permettra en revanche aux propriétaires de résilier plus facilement les baux pour remettre

les habitations sur le marché à un loyer plus élevé. Quant à l'étudiant-e qui aura sous-loué son appartement durant deux ans et un mois pour terminer son doctorat à l'étranger, ou au-la travailleur-euse qui aura vécu durant la même période au domicile d'un-e proche malade, il-elle se retrouvera à la rue.

Le deuxième wagon permet aux bailleurs-euses de résilier et d'expulser le-la locataire plus facilement si le-la propriétaire veut

recupérer le logement «pour son propre besoin». Alors que le-la bailleur-euse doit aujourd'hui justifier d'un besoin impérieux et urgent pour pouvoir le faire, la révision ne l'oblige plus qu'à justifier un besoin «important et actuel». Une fois le-la locataire expulsé-e de son logement, le-la bailleur-euse pourra dans un deuxième temps remettre l'objet sur le marché, non sans avoir augmenté le loyer au passage...

L'ASLOCA, avec l'appui des forces progressistes et de l'USS, lance donc un double référendum, d'autant plus nécessaire que la droite à la solde des grands propriétaires prépare un deuxième train d'attaques aux locataires: celui visant à les empêcher de contester le loyer initial, et celui visant à alléger les critères de justification permettant aux propriétaires d'augmenter les loyers. ♦

Davide De Filippo



La paupérisation est en marche

Dans quelle mesure, en 2022, les riches se sont enrichi-e-s alors que les salarié-e-s à bas salaires se sont vraiment appauvri-e-s ? Petit rappel explicatif.

Pour tordre le cou du discours libéral et patronal sur les contributions prétendument insupportables pesant sur les entreprises et les plus fortuné-e-s, SiTinfo propose à ses estimé-e-s lecteurs-trices une série d'articles pour mettre en lumière ce qu'il en est vraiment de la répartition des richesses en Suisse. Bienvenue dans la rubrique « L'addition ».

Analyse • Le 16 septembre, une manifestation de milliers de salarié-e-s et de militant-e-s à Berne demandait l'indexation des salaires et des mesures d'aides. Et pour cause : la situation est critique pour les salarié-e-s, surtout à bas salaires. D'où la nécessité impérieuse d'agir : il faut absolument augmenter les salaires, et pour les plus bas, à un taux dépassant l'inflation moyenne, donc de 5%. Et il faut également prendre des mesures sur les loyers et sur les primes d'assurances maladies qui fassent cesser leur augmentation systématique. Cela signifie encore, pour les salarié-e-s : se mobiliser. Car sans mobilisation, les patrons continueront à se gaver sur notre dos.

ÉCONOMIE FLORISSANTE

Rappelons les données : l'économie suisse est en

mode croissance, même si cette croissance est faible : en valeur réelle (compte-tenu de l'inflation), +0,8% en 2022 (+0,2% à Genève), et une prévision de 1,1% en 2023 et de 1,5% en 2024. On n'est ni en stagnation ni en récession. D'autres indicateurs sont au vert comme un chômage au plus bas historique.

À Genève, les entreprises ont enregistré des bénéfices records, qui ont atteint des maximums historiques, de +20% par rapport à 2021. D'ailleurs, les chiffres des dividendes distribués aux capitalistes le confirment : +6,2%, avec un record historique à 44 milliards au niveau suisse. Et on ne parle que des richesses déclarées, mais rappelons que le secret bancaire existe toujours à l'intérieur de la Suisse, de même que les paradis fiscaux. Des milliards échappent donc à ces chiffres.

MAIS LES FAIBLES REVENUS BAISSENT

Par contre, pour les salarié-e-s, la situation n'est pas la même : les salaires ont augmenté en moyenne de 0,9%, mais compte-tenu de l'inflation moyenne de 2,8%, leur valeur réelle est une perte de presque -2% (-1,9%) (ou 80 frs pour 4000 frs de salaire). C'est également le cas pour les retraité-e-s, dont les rentes n'ont pas été indexées à la hauteur de l'inflation. Conclusion sans appel :

les entreprises et les capitalistes (actionnaires, propriétaires) se sont enrichis en appauvrissant les salarié-e-s, sans partager la croissance.

Et en effet, les centrales patronales refusent les hausses de salaires sous divers prétextes : « cela provoquerait une spirale inflationniste », « les entreprises font face à des hausses de coût », etc. Même refrain pour les négociations 2024.

CE QUE CACHENT LES MOYENNES

Mais ces chiffres cachent encore la réalité, car ce sont des moyennes. Or une moyenne contient des plus et des moins. Ainsi, selon les secteurs, les salarié-e-s ont perdu encore plus que la moyenne : c'est le cas par exemple dans l'industrie alimentaire, l'horlogerie, la construction, pour les artistes et même dans les administrations publiques.

De même pour l'inflation : lorsque les frais fixes augmentent (primes d'assurances maladies, loyers, prix des denrées alimentaires de base), l'impact est bien supérieur pour les bas salaires pour lesquels ils pèsent plus lourd que dans la base statistique moyenne. Pour eux, l'appauvrissement est donc bien pire. Ces bas salaires devraient donc être augmentés plus que le taux moyen d'inflation. Car pour eux, les conséquences sont critiques : fin de la capacité d'épargner, fonte des éventuelles épargnes antérieures, baisse de la consommation, et endettement. Ce qui engendre à son tour des coûts sociaux supplémentaires, qu'une simple adaptation des salaires permettrait d'éviter. ♦

Jean-Luc Ferrière

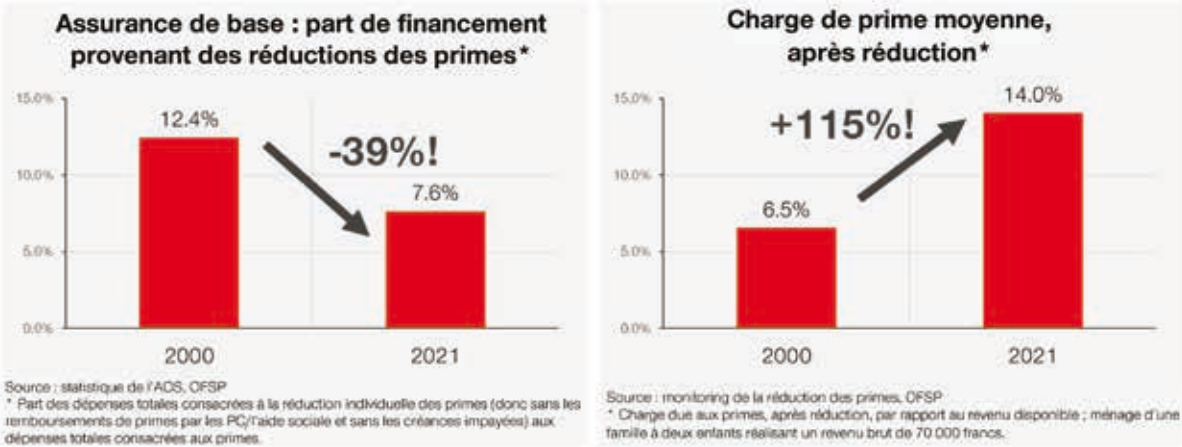
EXPLOSION DES FORTUNES PRIVÉES

Sur le long terme, une étude du KOF a montré que les fortunes privées, qui ne croissent que pour ceux qui détiennent des capitaux (actionnaires et propriétaires) ou peuvent épargner (bons salaires), a augmenté de 40% en à peine 20 ans !

Assurance maladie : un système totalement antisocial

Tandis que les primes ne cessent d'augmenter au seul profit des assurances, les aides publiques, elles, diminuent.

État des lieux de la réduction des primes



Racket institutionnel • Lorsque des hausses de 4 à 8 % par année se répètent, c'est que le système est en déroute. En Suisse, les assurances maladies répondent à une logique régressive, à l'inverse des impôts ou de l'AVS. En effet, l'AVS a un prélèvement proportionnel, donc d'un montant plus élevé pour les hauts salaires. L'impôt sur le revenu est progressif, c'est-à-dire d'un taux plus élevé pour

les hauts revenus. Pour les primes d'assurance, comme les montants ne dépendent pas du revenu, c'est l'inverse : moins on gagne, plus on paie proportionnellement. Le lobby des assurances, avec les partis patronaux (PLR, UDC), ne s'y trompent pas, qui luttent contre toute caisse publique ou unique. Ce serait tuer la poule aux œufs d'or.

Mais le pire est que ces mêmes lobbys et partis, qui ont la majorité au niveau fédéral, sont aussi au contrôle des parlements cantonaux. Or, selon une dernière étude de l'Union syndicale suisse, la majorité des cantons a baissé la somme consacrée aux subsides, si on la rapporte à l'augmentation de la population et des primes. Ainsi, la part des subsides dans le total des primes a baissé de presque 40 % en 20 ans (cf graphique, USS 09-2023), alors que la charge des primes, même en prenant en compte les subsides, a augmenté de 115 % (donc plus que doublé) ! C'est seulement dans 7 cantons (dont Genève, le plus social pour ce chapitre) que le budget des subsides a augmenté par rapport à la démographie et à la hausse des primes, et pour 1, il est resté stable. Dans tous les autres, il a régressé proportionnellement. 

Jean-Luc Ferrière



La grande illusion des baisses d'impôt

Comme une rengaine, la droite, c'est-à-dire patronat et capitalistes, veut baisser les impôts : un « remède » bien pire que le mal !

Arnaque libérale • À première vue, on se dit que baisser les impôts, c'est économiser un peu, et donc que ça aidera pour faire face à la situation. Mais c'est totalement faux, et ceux qui tiennent ce discours visent un objectif très précis. Baisser les impôts (encore plus que cela n'a déjà été le cas) aggraverait la situation. Explication.

D'abord parce que les salarié-e-s à bas salaires n'en paient pas. À Genève, qui a un système fiscal (encore) un peu plus progressiste qu'ailleurs, cela représente un tiers des salarié-e-s. Pour cette catégorie, la plus impactée par l'inflation

(voir ci-contre), la mesure serait donc sans effet. Elle ne profiterait donc qu'à ceux qui paient des impôts : c'est-à-dire ceux qui n'ont pas besoin qu'on les leur baisse, les plus riches.

Mais ce n'est pas tout. L'impôt n'est pas une dépense pour les ménages. C'est en fait un investissement social, car l'impôt finance les services publics. Or en période de crise, et surtout quand les patrons n'augmentent pas les salaires et abandonnent donc les salarié-e-s à leur sort, c'est l'État via ses services sociaux qui paie la différence. Baisser les impôts des salaires moyens à élevés, c'est donc affaiblir l'État, au moment où justement, la situation des salarié-e-s appauvri-e-s suppose plus d'aide : rien qu'à Genève, c'est plus de 70 millions supplémentaires qui ont dû être prévu au budget 2024 pour les subsides aux primes d'assurances maladie et à l'aide sociale, deux rubriques qui ont connu une augmentation totale de plus 160 millions en 2 ans, soit de plus de 17 % ! C'est dire l'évolution spectaculaire de la précarité à Genève.

Donc avec une population en hausse et qui vieillit, qui suppose donc plus de postes dans les écoles, plus de besoins en matière de santé et d'aide à domicile, etc., il n'y a aucune marge de manœuvre : baisser les impôts obligerait à abandonner des prestations publiques. Si les riches peuvent s'en passer, ce n'est pas le cas des salarié-e-s à bas salaires. Donc clairement : proposer de baisser les impôts n'est qu'une tentative supplémentaire des capitalistes pour accaparer une part encore plus grande des richesses produites... par les salarié-e-s. 

Jean-Luc Ferrière

SERVICES PUBLICS

Budget 2024 : la gifle !

Alors que la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations de la population, le Conseil d'État envoie le pire signal politique possible : aucune indexation pour 2024.

Projet de budget 2024 • Miracle ! Le Conseil d'Etat à majorité de droite fraîchement élu a décidé de ne pas attaquer l'octroi de l'annuité. La progression salariale des quelques 50 000 travailleur-euse-s concerné-e-s par les mécanismes salariaux sera donc octroyée comme le prévoit la loi. Un minimum de respect contractuel pour les personnes qui prennent soin de nous, de nos enfants, de nos aînés, etc. Le projet de budget prévoit également l'ouverture de 356 postes et la stabilisation de 137 autres pour un total de 493. La majorité de ces postes (264) est prévue pour la formation et l'éducation en lien avec la croissance démographique et donc la hausse du nombre d'élèves ; 73 postes sont prévus à la justice pour la mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale ; 54 postes sont dévolus à la sécurité, dont 21 à l'office cantonal de la population et des migrations, probablement dans l'espoir de réduire les retards abyssaux causés par les sous-effectifs chroniques.

AUCUNE INDEXATION

Voici pour le verre à moitié plein. Pour le verre carrément vide, le Conseil d'État n'a prévu aucune indexation des salaires. Sachant que les décisions de l'État servent d'exemple pour les autres secteurs, c'est un affront complet à l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Le

Conseil d'Etat table lui-même sur une inflation de 2% pour 2023 et de 1,7% pour 2024. En tenant compte de l'absence d'indexation de 0,9% en 2021 et du non accordé en 2022, cela

signifie une perte de pouvoir d'achat de 3,3% pour 2023, voire de 5% pour 2024 ! Et ceci, sans tenir compte de la hausse à venir des primes d'assurance maladie.

L'ÉTERNELLE VARIABLE D'AJUSTEMENT

Le Conseil d'État privilégie donc le frein au déficit imposé par la droite bourgeoise, jamais en reste pour délivrer des cadeaux fiscaux et financiers aux entreprises et aux propriétaires. Pourtant, il n'est pas compliqué de comprendre que le personnel de la fonction publique est aussi un contribuable et un consommateur ; que ce personnel pourrait contribuer par son engagement professionnel mais aussi par ses dépenses à la survie de notre tissu économique local et de proximité. Le choix politique du Conseil d'État est pourtant clair : on appelle à des baisses d'impôts pour les nanti-e-s et on fait des économies dans les poches de moins en moins remplies du personnel.

MOBILISATION !

La droite majoritaire justifie ces décisions par « la limitation de la dette léguée à nos enfants ». Nous, pour nos enfants, nous préférons une école publique dotée des moyens lui permettant de fonctionner ; un système de santé qui ne laisse personne sans les soins dont elle a besoin ; une transition écologique et sociale financée par ceux qui en ont les moyens ! Le Conseil d'Etat se gausse de respecter le frein au déficit, mais sur quelle base ? Sur l'évaluation des recettes fiscales ! Rappelons qu'au compte 2022, l'écart entre les estimations budgétaires et le résultat aux comptes était de 1,3 milliard (avec les zéros : 1300 000 000), soit une marge d'erreur de 10 %. Le budget 2024 prévoit 8 523 millions de recettes, soit 746 millions de moins qu'en 2022. Les moyens sont là, les choix politiques du Conseil d'État ne sont qu'idéologiques. Ces décisions n'augurent rien de bon quant au plan financier quadriennal et aux mesures structurelles à venir. Face à ces attaques et à la détérioration du pouvoir d'achat, la population et le personnel de la fonction publique doivent avoir la même réponse : la mobilisation pour la défense des prestations et des salaires de celles et ceux qui les délivrent !

Jérôme Chapuis

CONSTRUCTION

Échafaudeur, métier pénible, dangereux et très mal payé

Les syndicats réclament une vraie revalorisation salariale des échafaudeurs et une diminution du temps de travail.

Pénibilité • Le travail des échafaudeurs est un métier pénible et dangereux impliquant le montage et le démontage d'échafaudages par tous les temps. Malgré cela, ce sont les travailleurs les moins bien payés du secteur du bâtiment. Aujourd'hui, ils revendiquent une vraie revalorisation

salariale, une prime de risque et une diminution du temps de travail.

Il est temps, aujourd'hui, de procéder à une vraie revalorisation des salaires pour 2024 pour permettre à ces travailleurs de récupérer leur pouvoir d'achat perdu

ces dernières années et faire face aux augmentations incessantes des charges – primes d'assurance-maladie, loyer, énergie, etc. Cela permettrait aussi de ne pas être à la traîne par rapport aux salaires des autres corps de métier du bâtiment.

Ils revendiquent également une prime de risque de 2 frs de l'heure dès que les harnais de sécurité sont nécessaires ainsi qu'une réduction du temps de travail en alternance une semaine de 4 jours et une de 5 jours ou la journée de 6 heures.

La pénibilité du travail des échafaudeurs est déjà actée puisque la branche dispose d'une retraite anticipée. Malheureusement, peu de travailleurs peuvent en bénéficier. D'une part, la pénibilité les amène à quitter le métier et d'autre part, le patronat se débarrasse des travailleurs dès qu'ils atteignent un certain âge. Il faut donc revaloriser les salaires et réduire la pénibilité.

Communiqué de presse SIT, Syna et Unia du 14.9.23, adaptation SITinfo



© Vit-Ch

SECOND ŒUVRE

Salaires gelés depuis 10 ans, ça suffit !

Quelle part le patronat est-il prêt à octroyer aux travailleuses et travailleurs des métiers du secon œuvre pour 2024 ?

Négociations • Les travailleuses et les travailleurs du second œuvre n'ont pas eu de revalorisation salariale depuis 10 ans, tant au niveau genevois que romand. Oui, vous avez bien lu, depuis 10 ans ! En re-

vanche, année après année, elles-ils doivent faire face à un coût de la vie qui prend l'ascenseur (primes d'assurance-maladie, loyer, énergie, nourriture). Le cumul de ces 10 ans sans compensation salariale et l'inflation

qui s'est installée depuis 2020 ont gravement réduit le pouvoir d'achat du personnel. Ce dernier en a ras-le-bol et dit STOP ! Une délégation des travailleuses, accompagnée de leurs repré-

sentants syndicaux, se sont rendus devant le siège du groupement genevois d'entreprises du bâtiment (GGE), association patronale représentant des dizaines d'entreprises du second œuvre et partenaire social important à Genève, le 6 septembre dernier pour demander quelle part le patronat entendait octroyer aux travailleurs-euses pour 2024. Car après ces 10 longues années, les augmentations successives du coût de la vie et la non-revalorisation systématique des salaires ont induit une baisse généralisée du pouvoir d'achat et favorisé une précarisation des salarié-e-s et de leurs familles.

La délégation des travailleuses a déposé à la présidente du GGE une caisse avec une pizza, symboliquement découpée en tranches, représentant la dizaine d'années pendant laquelle les travailleurs-euses du secteur n'ont touché aucune part.

Considérant que, dans un partenariat digne de ce nom, la part du gâteau en l'occurrence de la pizza, doit être partagée équitablement, la délégation a invité la Présidente du GGE et la partie patronale à retourner cette pizza à l'expéditeur, avec mention de la part qu'elle entend accorder à leurs employé-e-s en 2024. Un nouveau refus de valorisation substantielle des salaires constituerait pour l'ensemble des salarié-e-s du secteur des métiers du second œuvre un affront inacceptable. ♦

Communiqué de presse SIT, UNIA du 6.9.23, adaptation SITinfo

PARCS ET JARDINS

Un râteau bidirectionnel pour les patrons

Les syndicats ont mené une action symbolique pour une vraie augmentation salariale pour 2024.

Rattrapage salarial • La convention collective de travail genevoise du secteur des parcs et jardins, pépinières et arboriculture prévoit que les négociations salariales soient ouvertes au mois de septembre de chaque année. Dans cette perspective, les travailleuses du secteur se mobilisent pour exiger une vraie augmentation salariale qui compense les augmentations de charges qui ne cessent de prendre l'ascenseur.

Les augmentations salariales accordées ces dernières années n'ont pas été à la hauteur des espoirs des salarié-e-s du secteur des parcs et jardins. En 2023, elles ont même été dérisoires

par rapport aux augmentations du coût de la vie : loyers, primes d'assurance-maladie, électricité, etc.

Les perspectives 2024 ne sont guère meilleures car elles prévoient de fortes augmentations des charges et si on ajoute à cela les pertes cumulées de ces dernières années, le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs sera encore plus affaibli.

Pour attirer l'attention du patronat du secteur, les travailleuses et les travailleurs ont tenu, le 31 août dernier, une conférence de presse pour présenter leurs revendications et ont offert, à titre symbolique, un râteau particulier, outil



© Ronaldo de Oliveira

indispensable dans leur travail, au président de Jardin Suisse Genève. Ce râteau possédait en effet la caractéristique intéressante de pouvoir ratisser dans les deux sens et non pas dans un sens unique, toujours en faveur des patrons.

Pour 2024, le travail fourni par les travailleuses et les travailleurs doit être payé à sa juste valeur pour qu'ils-elles puissent faire face aux dépenses en fin de mois. Pour cela, le secteur demande une augmentation de 6% de leur salaire pour 2024. ♦

Communiqué de presse SIT, Syna, Unia du 31.8.23, adaptation SITinfo

BANQUE

Le SIT renforce son secteur financier



© Jason Dent

La fermeture du bureau de l'ASEB à Genève laisse 35 000 employé-e-s du secteur bancaire et financier sans soutien syndical. Le SIT entend combler cette lacune.

Paysage syndical • Après la fermeture au début de l'été du bureau romand de l'Association suisse des employés de banque (ASEB), les employé-e-s d'un secteur soumis à de violentes restructurations se retrouvent sans soutien syndical. C'est pourquoi le SIT a décidé de renforcer son secteur « Banques et sociétés financières » en engageant l'ancien responsable romand de l'ASEB, de manière à permettre aux employé-e-s de la branche de continuer à être défendu-e-s syndicalement. Clément Dubois dispose de plus de douze années d'expérience dans la représentation et la défense des employé-e-s de banque à Genève. Il pourra faire bénéficier les membres du SIT travaillant dans ce secteur de son expérience et des nombreux contacts établis au cours de toutes ces années.

RESTRUCTURATIONS SANS FIN

La débâcle récente de Credit Suisse et son rachat forcé par UBS le 19 mars vont entraîner des pertes d'emploi sans doute très supérieures aux 3000 suppressions en Suisse annoncées par le grand patron d'UBS, Sergio Ermotti. Bien avant sa chute, Credit Suisse avait déjà rendu public en automne 2022 son propre plan de restructuration et tablait alors sur une réduction de 2000 postes dans le pays. Ces mesures étaient prévues à ce moment-là pour une banque conservant toutes ses activités – et donc ses besoins en personnel. C'est pourquoi il paraît bien trop optimiste de

penser que l'absorption complète de CS au sein de sa grande concurrente n'entraînera pas plus de 3000 suppressions d'emploi dans le pays.

Certes, la place financière genevoise sera moins impactée que Zurich, mais les conséquences seront également importantes au bout du lac et dramatiques pour les employé-e-s perdant leur travail. De nombreux postes seront redondants au sein de l'unique géant bancaire fusionné, dans leurs centres voisins à la Place Bel-Air et dans leurs succursales ailleurs dans le canton, souvent distantes de quelques centaines de mètres seulement.

Mais la débâcle de CS ne sera pas le choc le plus important subi par la place financière genevoise. Le secteur est en perpétuelle restructuration et cette instabilité a engendré la négociation de plans sociaux d'ampleur dans plusieurs établissements ces dernières années. Les restructurations ne vont certainement pas s'arrêter là. Un soutien syndical renforcé est donc plus que jamais nécessaire aux employé-e-s du secteur bancaire pour faire face à ces bouleversements.

DÉFENSE SYNDICALE

Il était nécessaire de leur proposer un accès aux permanences du SIT, ouvertes à tous – membres ou non – pour leur apporter un premier conseil individuel sur leurs droits. Pour l'ouverture d'un dossier et répondre à des questions plus spécifiques, l'adhésion sera exigée comme pour

tous les employé-e-s des autres secteurs économiques.

Le SIT est également à disposition pour accompagner les employé-e-s du secteur financier dans les négociations avec leurs directions lors de la mise en place de plans sociaux à la suite de restructurations, de licenciements collectifs, de fusions d'établissements, ainsi que de transferts d'une partie ou de la totalité de leurs activités. Les représentations du personnel – lorsqu'elles existent, ce qui n'est souvent pas le cas – ne disposent ni des bases juridiques nécessaires, ni de la connaissance de ce qui s'est fait dans les banques concurrentes, ni surtout de l'indépendance vis-à-vis de l'employeur pour assurer des négociations équitables.

Le secteur Banques et Sociétés financières n'est pas nouveau au SIT. Même si le taux d'organisation est beaucoup plus fort dans la construction, les services publics ou l'économie domestique par exemple, le SIT est présent depuis longtemps aux côtés des employé-e-s de banque, comme lors des assemblées du personnel organisées lors de la fusion de la Société de Banque Suisse (SBS) avec l'Union de Banques Suisses (UBS)... il y a vingt-cinq ans. ♦

Jean-Luc Ferrière

PERMANENCES

La permanence du secteur tertiaire accueille les employé-e-s du secteur bancaire les mardi de 14h à 17h mercredi de 9h à 12h jeudi de 14h à 17h



CONSTRUCTION

« Jamais vu des collègues dans un tel état d'épuisement »

Jimmy Cancela, maçon et militant du SIT, témoigne des conditions dans lesquelles lui et ses collègues ont été contraints de travailler cet été.

Canicule • Jimmy Cancela, militant au SIT, en a vu de toutes les couleurs au cours de sa longue carrière. Agé de 59 ans, il travaille sur les chantiers genevois comme maçon depuis une dizaine d'années, après avoir travaillé plus de 20 ans en Espagne. La chaleur ça le connaît, mais il a rarement vécu des conditions de travail aussi pénibles que cet été.

Jimmy, comment analyses-tu l'évolution du travail en été dans le secteur de la construction depuis ton arrivée ?

Lorsque je suis arrivé, la question du travail pendant des fortes chaleurs n'était pas d'actualité. Pour être clair, personne n'en parlait. Depuis 4 ou 5 ans, avec les épisodes de canicule que nous avons subis et le travail de sensibilisation et de dénonciation des syndicats,

la situation a un peu évolué. Par exemple, en ce qui me concerne, mon entreprise a commencé à nous fournir quelques protections individuelles comme des caches-nuque, de la crème solaire et à organiser des pauses supplémentaires. Mais nous l'avons vu encore cette année, il s'agit de mesures insuffisantes.

Tu peux développer ?

En fait, à un certain degré de chaleur, fournir de l'eau ou encore organiser des pauses supplémentaires ne nous met pas à l'abri de graves problèmes de santé ou d'accident surtout qu'un grand nombre de travailleurs ont, comme moi, plus de 50 ans. Le travail sur les chantiers est déjà particulièrement difficile en temps normal alors imaginez quand il doit être effectué sous des chaleurs frisant

les 40°C comme cet été. C'est irresponsable ! En plus de 30 ans de carrière, je n'ai jamais vu des collègues dans un tel état d'épuisement que cet été.

Justement, cette année, une décision forte a été prise par la médecin du travail qui a décidé d'arrêter certaines activités.

Oui, c'est clairement une avancée. Mais la question principale est de savoir si cette décision a été respectée par toutes les entreprises. La réponse est non, je suis bien placé pour le savoir. Mon entreprise, qui compte parmi les plus importantes de Genève, nous a fait travailler au mépris de la décision de la médecin du travail. Sans l'intervention des syndicats et de l'OCIRT nous aurions travaillé toute cette semaine infernale, aux mêmes cadences que d'habitude.

Comment expliques-tu que des grandes entreprises prennent le risque de mettre aussi gravement en danger la santé et la vie de leur personnel ?

Pour moi la raison est simple, il s'agit uniquement d'une question économique. Les patrons, on l'a vu lors des dernières négociations de la convention collective, voulaient nous faire travailler plus en été et moins en hiver. Aujourd'hui, les fortes chaleurs ne leur permettent plus de le faire alors ils trichent.

Quelles solutions préconiserais-tu ?

La première solution est celle proposée par nos syndicats, à savoir la création d'un fonds intempéries-canicules qui permettrait de payer nos salaires en cas d'arrêt d'activité. Car aujourd'hui, après la décision de la médecin du travail, les patrons veulent déjà nous faire travailler les heures perdues, avec à la clé de nouveaux horaires à rallonge tout aussi dangereux pour notre santé. C'est un cercle infernal toujours à notre détriment. Dans les faits c'est nous qui « payons » la protection de notre santé et c'est inacceptable.

La deuxième solution serait de multiplier les contrôles et de sanctionner durement les entreprises qui jouent avec notre vie car aujourd'hui j'ai l'impression que pour certains patrons nos vies ne valent pas grand-chose. Enfin, il faudra que la décision de la médecin du travail de cette année soit renouvelée et se généralise à l'avenir pas seulement à Genève mais dans toute la Suisse. ♦

Propos recueillis par Thierry Horner

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT, LE COMITÉ SIT A :

- discuté des enjeux du secteur du nettoyage et pris connaissance de l'état des négociations conventionnelles
- fait le bilan de la campagne syndicale en lien avec la canicule
- ratifié la décision de soutenir le référendum « Pas de crèches au rabais »
- fait le point sur l'organisation sur la manif pour le pouvoir d'achat du 16 septembre et la manif climat du 30 septembre
- adopté une modification du règlement d'application des statuts concernant les modalités d'adhésion au syndicat
- fait un point de situation sur l'évolution des membres
- évoqué l'intervention prochaine de l'association DécadréE qui va travailler avec le comité sur la question des prises de parole

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE, LE COMITÉ DE LA CGAS A :

- abordé le renouvellement des contrats-types de travail (CTT)
- traité la question du salaire minimum légal et des stages
- pris position dans le cadre de la consultation des partenaires sociaux sur les prestations cantonales en cas d'incapacité de travail au chômage
- discuté des manifs nationales de septembre (manif pouvoir d'achat et manif climat)
- fait le point sur le référendum "Pas de crèches au rabais" et les prochains référendums
- procédé à l'élection de l'ensemble des représentant-e-s de la CGAS au sein des commissions officielles



TRAIN DE GENÈVE (NOMBRE LIMITÉ DE BILLETS TRÈS DÉGRIFFÉS!)

Les CFF proposent un paquet de billets dégriffés sur les trains du 30 septembre. Profitez-en ! À l'aller, prenons de préférence le **train de 11 h 01** tous-tes ensemble ! Rendez-vous sur le quai vers les derniers wagons 15 minutes avant !

Sur présentation de la quittance au secrétariat, les membres du SIT paient 10 frs et le SIT rembourse la différence du prix d'achat du billet.

UNE VIE ICI UNE VOIX ICI

ÉTENDRE LES DROITS DÉMOCRATIQUES DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ?

En quoi l'extension du droit de vote et d'éligibilité des étrangers-ères est-il un enjeu syndical primordial ? Comment mener et participer à la campagne de votation ?

Afin de discuter des enjeux syndicaux essentiels de l'initiative « Une vie ici, une voix ici, renforçons notre démocratie », et de nous préparer ensemble à la campagne de votation qui aura probablement lieu le 4 mars prochain, nous vous invitons à un

Apéro-débat
Jeudi 12 octobre, de 18h15 à 20h
Grande salle du SIT

Venez nombreuses et nombreux !




L'Université Ouvrière de Genève et les Ami-e-s du Collège du travail présentent le film

Lettres ouvertes de Katharine Dominici

Après une première mondiale lors de l'édition 2023 du FIFDH et des projections dans les salles de cinéma en Suisse romande en mai et juin dernier, le film documentaire "Lettres ouvertes" sera à nouveau diffusé lors de projections-débats dès cet automne. Ce film est né dans la continuité de l'exposition « Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019 » au BAC à l'automne 2019. Ces portraits de familles de saisonnier-ère-s sous forme de lettres ouvertes sont devenus un film documentaire dont voici le synopsis :



De 1931 à 2002, la Suisse a délivré quelque six millions d'autorisations de séjour saisonnier, appelées permis « A », à des travailleur-euse-s immigré-e-s. Ce statut imposait des règles drastiques. Le saisonnier n'avait pas le droit de faire venir sa famille, et son séjour en Suisse était limité à 9 mois par an. Dans une série de lettres ouvertes, d'anciens saisonnier-ère-s et leurs enfants racontent l'impact que ce système a eu sur leur existence. Il reste palpable et sa divulgation questionne l'étrange indifférence qui fut celle des Suisses face à ces êtres humains voués à bâtir leur pays et à se rendre invisibles dans le même temps.

Le film sera projeté à l'Université Ouvrière de Genève - 3, place des Grottes

Avec la réalisatrice et les protagonistes du film, d'ancien-ne-s détenteur-trices du permis A ainsi que des représentant-e-s des milieux syndicaux.

Il y a deux séances distinctes :

Jeudi 19 octobre 2023 à 19h

Pour les personnes et les familles qui ont vécu cette période et ont combattu le statut de saisonniers et les discriminations.

Jeudi 2 novembre 2023 à 18 h 30

Pour les personnes et les familles vivant encore aujourd'hui dans la précarité et sont victimes de discriminations

FANFARE SYNDICALE



Le SIT souhaite créer une fanfare syndicale pour accompagner des manifestations, défilés, actions coup de poing.

Nous sommes à la recherche de musiciennes-ns amatrices-eurs ou professionnel-le-s qui voudraient rejoindre cette aventure.

N’hésitez pas à contacter les sous-signés en demandant nos adresses courriels au secrétariat.

Nous ferons, durant cette automne, une première rencontre musicale, pour voir ensemble le répertoire, les répétitions...

A bientôt !
Daniel Schweizer – Daniel Häring – Philippe Clerc



REJOIGNEZ LA COMMISSION CLIMAT DU SIT !

La commission climat du SIT a été créée lors du dernier congrès du 19 novembre 2022 et est ouverte à tous les membres du SIT qui souhaiteraient la rejoindre.

Composée de militant-e-s de divers secteurs, elle se réunit afin d’élaborer des propositions d’orientation et des moyens de lutte conciliant les enjeux climatiques avec le monde du travail.

On vous y attend avec impatience !
Prochaines réunions
(mercredi entre 18h30 et 20h au SIT) :

13 SEPTEMBRE – 11 OCTOBRE
– 8 NOVEMBRE – 13 DÉCEMBRE

Contact : dcabeza@sit-syndicat.ch



Metro Boulot Kino

Saison 2023-2024

PRESENTE



Chronique d'une bonne intention

Un documentaire de Alex Mayenfisch | 51 min | 1999

En 1997, la Suisse connaît une période de chômage sans précédent. Les autorités développent ce qu'elles appellent des mesures actives sur le marché du travail pour faire face à cette situation. L'idée-force du projet est de créer de nouveaux emplois dans les domaines liés à l'environnement. Plus que la condition de chômeur c'est la volonté de chercher de nouveaux débouchés pour conjurer le sort des victimes de la mutation du travail a motivé le réalisateur.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION: avec le réalisateur.

Mardi 31 octobre 2023 à 19 h

PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch metroboulotkino@ik.me



SIT syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

PARTICIPE À LA COMMISSION LOGEMENT DU SIT

Loyers trop chers, pénurie de logements, risques d'expulsion, cages à lapins insupportables, manque d'espaces verts ou d'équipements publics... Mobilisons-nous ensemble pour que cela change !

Si tu es intéressé-e aux problématiques de logement, et si tu as un peu de temps pour participer à la réflexion du SIT et pour t'engager sur ces questions, rejoins la Commission logement du SIT. Celle-ci est ouverte aux membres de tous les secteurs du SIT, qu'ils-elles travaillent par exemple dans la construction, la restauration, les services publics ou encore l'économie domestique. Car tout le monde est concerné par la crise du logement que connaît Genève, et par les attaques des propriétaires et des bailleurs contre la protection des locataires. Discuter des enjeux, participer aux prises de position du syndicat, diffuser des infos ou encore aider à récolter des signatures pour des initiatives ou référendums, il y a 1000 moyens de participer à la lutte contre les hausses de loyers et la dégradation des conditions de logement.

Envie de participer ou de simplement se renseigner sur les activités de la commission ?

Viens à la prochaine séance qui aura lieu le JEUDI 19 OCTOBRE, DE 18H15 À 19H30 ou prends contact avec le secrétariat du SIT : jlferriere@sit-syndicat.ch

Nous voilà

Le SIT n'a pas chômé cet été. Outre les tournées sur les chantiers et la récolte de signatures contre le dumping salarial dans les crèches, les animateurs-trices du parascolaire ont ponctué la fête des écoles puis la rentrée scolaire pour rappeler qu'ils-elles sont toujours en colère.

Tout cela valait bien un moment de relâchement et de convivialité à la fête du SIT, afin de recharger les batteries pour continuer les luttes, à commencer par la grande manifestation nationale du 16 septembre à Berne pour exiger la hausse des salaires et des rentes face à l'inflation et l'explosion des primes et loyers.

Automne, nous voilà. 

Davide De Filippo



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE 

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3



© Demir Sönmez

IMPRESSUM
Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Clément Dubois, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.